

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VARENNES
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 24/04/2025
ID : 071-217104686-20250418-025_2025-DE



SEANCE ordinaire du 18 avril 2025 à 19 h 00

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 11 Convocation du 14/04/2025

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Loïc GARNIER, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Dominique RAVAUT et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : M. Aimé MAIERON = pouvoir à M. Gérard DURAND
M. Benjamin LEDOUX = pouvoir à M. Patrick CAMUS

Absents : Mme Marion ALEXANDRE

Désignation du Secrétaire de séance : M. Patrick CAMUS

Délibération n° 025 2025

Décision sur le prix de vente du m² des terrains du Lotissement du Clos des Bruyères

Afin de pouvoir décider du prix de vente du m² d'un terrain, il vous est donné quelques précisions :
M. Olivier PATAIN, Conseiller aux Décideurs Locaux du SGC Creusot-Montceau, a établi un tableau intégrant le nombre de lots, la surface de chacun, le prix d'achat du terrain dans sa totalité, la valeur d'achat du terrain par lot et pour finir le choix du prix de vente afin d'analyser les différentes possibilités.

Suite à l'ensemble des dépenses (achat du terrain, études, travaux de viabilisation, frais financiers), il nous est conseillé de partir sur un prix de 46 € du m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de valider le prix de vente du terrain à un montant de 46 € TTC du m².

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance

Le Maire, Gérard DURAND